

Assurance Responsabilité Professionnelle Media Tech d'Architectes Paysagiste

Dans le contexte économique actuel désormais fondé sur le savoir, le rôle des professionnels continue à évoluer. Les activités qu'exercent les architectes paysagistes d'aujourd'hui ne cadrent plus dans les fonctions traditionnelles du passé. Ils exigent des produits et des garanties d'assurance adaptés à ces nouvelles activités. Beazley Canada Limitée est en mesure de répondre à leurs nouveaux besoins avec son produit MediaTech d'Architectes Paysagiste.

Points saillants de la police MediaTech pour architectes paysagistes (libellé disponible dans les deux langues officielles)

- Notre produit MediaTech offre une gamme de garanties sous une seule police, incluant:
 - Garantie relative à l'assurance responsabilité professionnelle
 - Garantie relative à la pollution incluant la pollution des entrepreneurs
 - Garantie relative aux services technologiques
 - Garantie relative aux produits technologiques
 - Garantie relative à la sécurité des réseaux informatiques
 - Garantie relative aux multimédias et à la publicité
 - Extension de garantie pour la responsabilité professionnelle des administrateurs et dirigeants – revenus de moins de 1 000 000 \$
 - Extension de garantie pour la responsabilité des pratiques en matière d'emploi – jusqu'à 10 employés
- Limites allant jusqu'à 10 M\$
- Frais de défense au premier dollar et en sus des limites de garantie
- Les extensions suivantes sont payables en sus des limites de garantie et ne sont pas assujetties à la franchise:
 - Assistance avant réclamations
 - Remboursements des défendeurs
 - Remboursement relative aux poursuites réglementaires / administratives
 - Remboursement relative aux remboursements disciplinaires
- Renonciation au droit de subrogation
- Crédit de médiation de 50% applicable à la franchise jusqu'à un maximum de 25 000 \$
- Définition élargie du terme assuré / du terme services professionnels
- Garantie excédentaire pour des projets spécifiques
- Garantie n'importe où dans le monde
- Garantie couvrant les participations au capital-actions
- Couverture automatique pour entreprises nouvellement acquises
- Droit et obligation de défendre
- Période de prolongation facultative
- Dommages punitifs et exemplaires lorsque la loi le prévoit
- Garantie conception – construction
- Garantie relative aux moisissures et à l'amiante
- Exception relative aux assurés innocents
- Définition de réclamation inclut les incidents / les circonstances

- Garantie relative à la confidentialité
- Garantie relative au libelle diffamatoire – Sous-limite de 250 000 \$ / Franchise de 1 000 \$
- Garantie relative à la perte de documents – Sous-limite de 150 000 \$ / Franchise de 2 500 \$

Beazley Canada Limitée

First Canadian Place
100, rue King Ouest
Bureau 4530
C.P. 328
Toronto (Ontario) M5X 1E1
Tél (416) 601 2155
Télec (416) 861 1617

310-1130 rue Sherbrooke Ouest
Montreal, Québec H3A 2M8
Tél (514) 350 4848
Télec (514) 350 0843

1511-701 rue West Georgia
Vancouver, Colombie-Britannique V7Y 1C6
Tél (778) 373 4432



www.beazley.ca